



# COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017

**Présents :** Mmes Claude ANDREAU, Béatrice BROSSET, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Christine SACRISTAIN, Muriel HERSANT FERREY, Mireille ROUSSEAU, Mme Catherine LACOUX, Mme Katia BOIS, Mme Aline VIOLANTE, Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Johnny GAUTRON, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Jean-Louis MAHIEU, Nicolas TIO, et Bruno VINCENT, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec remise de pouvoir :**

M. Rodolphe GODIN donne pouvoir à M. Bruno VINCENT, M. Marc MIOT donne pouvoir à Mme Aline VIOLANTE, M. Thierry POUILLOUX donne pouvoir à Mme Muriel HERSANT FERREY

**Absente excusée sans remise de pouvoir :** Lucie MAHUTEAU

M. Claude Ablitzer a été nommé secrétaire de séance.

L'an deux mil dix-sept,  
le 30 janvier à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 25 janvier 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.  
Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2017 sera approuvé lors de la prochaine séance.

**1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 12 décembre 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016 tel qu'il est transcrit dans le registre.

**2. Information sur la délégation des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes :

N° Décision	Titre	objet	Observation
12/2016	Contrat mission SPS Berges du Cher	Mission SPS Berges du Cher BUREAU VERITAS 29-31 rue de la Milletière BP 57427 37074 TOURS CEDEX 2  <b>Coût : 3 000,01 € HT</b> <b>Soit 3 600,01 € TTC</b>	Contrat sur base travaux 700 000 € HT et durée de chantier 12 mois
13/2016	Contrat mission CT Berges du Cher et contrôles annexes	Mission SPS Berges du Cher BUREAU VERITAS 29-31 rue de la Milletière BP 57427 37074 TOURS CEDEX 2  <b>Coût : 3 992,50 € HT</b> <b>Soit 4 047 € TTC</b>	Mission concentrée sur partie bâtiment du projet Missions compl : Attestat°consuel Vérif instal elect Attestat°finale handicapés
14/2016	Mission diagnostic énergétique école primaire	Mission diagnostic énergétique école primaire ADEV ENVIRONNEMENT 2, rue Jules Ferry 36300 Le Blanc  Coût : 945 € HT Soit 1 134 € TTC	
1/2017	Contrat de services Berger-Levrault Echanges Sécurisés (BLES)	Contrat de services Berger- Levrault Echanges Sécurisés (BLES)  BERGER LEVRAULT 892, rue Yves Kermen 92 100 Boulogne Billancourt  Montant annuel HT : 174.96 €	Service de transmissions des actes dématérialisés au contrôle de légalité  Durée de contrat 3 ans
2/2017	Contrat de prestation plan de gestion et d'entretien des espaces publics – projet ECO PHYTO	Contrat de prestation plan de gestion et d'entretien des espaces publics Projet éco-phyto – accompagnement par la chambre d'agriculture  Chambre d'agriculture d'Indre-et- Loire 38, rue Augustin Fresnel	Nouveau contexte réglementaire – Nouvel usage des produits phytosanitaires à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017

		BP 50139 37171 Chambray-Les-Tours Cedex  Montant HT : 4 200 €	
3/2017	Contrat de prestation animation – communication – projet ECO PHYTO	Contrat de prestation animation – communication Projet éco-phyto – accompagnement par la chambre d’agriculture  Chambre d’agriculture d’Indre-et-Loire 38, rue Augustin Fresnel BP 50139 37171 Chambray-Les-Tours Cedex  Montant HT : 4 200 €	Nouveau contexte réglementaire – Nouvel usage des produits phytosanitaires à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017
4/2017	Convention utilisation maternelle / Azay Danses	Mise à dispo salle de motricité le lundi	
5/2017	Contrat location et entretien machine à affranchir	Contrat location et entretien machine à affranchir	Service de transmissions des actes dématérialisés au contrôle de légalité. Durée du contrat 5 ans
6/2017	Clôture de la régie de recettes pour l’encaissement de la participation des familles au transport scolaire	Transport scolaire des enfants d’âge maternel et élémentaire - Azay	Date d’effet : 31/12/2017
7/2017	Clôture de la régie de recettes pour l’encaissement de la participation des familles au transport scolaire	Transport scolaire des enfants du collège d’ESVRES	Date d’effet : 31/12/2017
8/2017	Clôture de la régie de recettes pour l’encaissement de la participation des familles au restaurant scolaire	Restaurant scolaire maternel et élémentaire	Date d’effet : 31/12/2017
9/2017	Clôture de la régie de recettes pour l’encaissement de la participation des familles au service d’accueil périscolaire	Accueil périscolaire des enfants d’âge maternel et élémentaire	Date d’effet : 31/12/2017

10/2017	Clôture de la régie de recettes du service culturel	Service culturel - billetterie	Date d'effet : 31/12/2017
---------	---	--------------------------------	---------------------------

## URBANISME / TECHNIQUE

### 3. Dénomination du lotissement « Les jardins du Puits d'Abas » et de sa voie interne « L'Allée des jardins du Puits d'Abas »

---

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** les dénominations ci-après :

Afin de conserver une harmonie des dénominations déjà affectées dans ce secteur de la commune, il est proposé de dénommer le lotissement du lieu dit le Puits d'Abas :

« **Les jardins du Puits D'Abas** »

Et la voie interne de ce lotissement :

- « **allée des Jardins du Puits d'Abas** » facilitant ainsi la numérotation des futures constructions.

### 4. Dénomination de la prolongation de la route de la Tuilerie jusqu'à son intersection avec la route d'Esvres

---

Il s'avère nécessaire de prolonger la dénomination de la route de la Tuilerie sur la voie communale VC 124 jusqu'à son intersection avec la route d'Esvres.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**ADOpte** la dénomination suivante : « route de la Tuilerie »

### 5. Adoption de la convention de réservation de logements avec Val Touraine Habitat - programme de logements « Parc Robert Lebas »

---

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le principe de réservation de 5 logements sociaux dans le programme du parc Robert Lebas au profit de la commune d'Azay-sur-Cher (1 type 2 et 4 types 3),

**ADOpte** la convention de réservation de logements proposée par Val Touraine Habitat réalisée dans le cadre de ce programme,

**AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tous les actes afférents.

## 6. Rétrocession de voirie et équipements communs du permis groupé de la Bussardière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le transfert dans le domaine public communal de l'ensemble des voies et équipements internes du permis de construire groupé de la Bussardière tels que mentionnés supra, sous réserve de la constatation par la commune ou EPCI compétent du bon état des ouvrages transférés,
- **PRECISE** qu'en raison des champs de compétences exercées, les équipements communs relatifs à l'eau donneront lieu à reprise par le SIEAPA d'Azay-Véretz et les équipements relatifs à l'éclairage public seront repris par la communauté de communes « Touraine-Est Vallées »,
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'ASL La Bussardière,
- **AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué** à entreprendre toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription des rues et espaces publics transférés au tableau de la voirie communale,
- **AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué** à signer tous les actes afférents à la rétrocession des voiries et espaces communs du permis groupé de la Bussardière.

## 7. Rétrocession dans le domaine public de la commune de l'Allée des Serraults

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le transfert dans le domaine public communal de l'allée des Serraults, sous réserve de la constatation par la commune ou EPCI compétent du bon état des ouvrages transférés,
- **PRECISE** qu'en raison des champs de compétences exercées, les équipements communs relatifs à l'eau donneront lieu à reprise par le SIAEPA d'Azay-Véretz
- **DIT** que les frais de notaire seront portés à la charge des copropriétaires de l'allée des Serraults,
- **AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué** à entreprendre toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription des rues et espaces publics transférés au tableau de la voirie communale,
- **AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué** à signer tous les actes afférents à la rétrocession de l'allée des Serraults.

## 8. Rétrocession de voirie et équipements communs du lotissement « Les Jardins de Chandion »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le transfert dans le domaine public communal de l'ensemble des voies et équipements internes du lotissement « Les Jardins de Chandion » tels que mentionnés supra, sous réserve de la constatation par la commune ou EPCI compétent du bon état des ouvrages transférés,
- **PRECISE** qu'en raison des champs de compétences exercées, les équipements communs relatifs à l'eau donneront lieu à reprise par le SIAEPA d'Azay-Véretz et les équipements relatifs à l'éclairage public seront repris par la communauté de communes « Touraine-Est Vallées »,

- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'ASL Les Jardins de Chandion,
- **AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué** à entreprendre toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription des rues et espaces publics transférés au tableau de la voirie communale,
- **AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué** à signer tous les actes afférents à la rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement « Les Jardins de Chandion ».

## **9. Opposition au transfert de compétences relative au PLU (plan local d'urbanisme) à la communauté de communes Touraines-Est Vallées**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L.5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes,

**Vu** l'article 136 de la loi n° 2014- 366 du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) publiée au JO du 26 mars 2014,

**Considérant** l'intérêt pour la commune d'Azay-sur-Cher de conserver la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme dans la perspective de la construction d'un projet de territoire de la Communauté Touraine-Est Vallées et de son futur Programme Local de l'Habitat,

**DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Article 1 : DE S'OPPOSER** au transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la communauté de communes Touraine-Est Vallées ;

**Article 2 : DE DEMANDER** au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **10. Création d'un poste de technicien principal de deuxième classe**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** de créer au tableau des effectifs un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35/35<sup>ème</sup> et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,

**DECIDE** de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

**DE MODIFIER** le tableau des emplois en conséquence,

**DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2017, chapitre 012

## FINANCES / MARCHES PUBLICS / CONTRATS

### 11. Adoption de l'avenant n°2016-1ter à la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants – société fourrière animale 37

---

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** les nouvelles prestations et tarifs déclinés dans l'avenant n°2016-1TER de la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants.

**ADOpte** l'avenant n°2016-1TER de la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants.

**AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tous les actes afférents.

## CULTURE / TOURISME

### 12. Adoption de la convention de partenariat entre la commune d'Azay-sur-Cher et l'association « La Touline » - année 2017

---

Le conseil municipal, par :

**Vingt-et-une voix pour** : Mmes Claude ANDREAU, Béatrice BROSSET, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Christine SACRISTAIN, Muriel HERSANT FERÉY, Mireille ROUSSEAU, Mme Catherine LACOUX, Mme Katia BOIS, Mme Aline VIOLANTE, Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Johnny GAUTRON, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Jean-Louis MAHIEU et Bruno VINCENT,

M. Rodolphe GODIN représenté par M. Bruno VINCENT, M. Marc MIOT représenté par Mme Aline VIOLANTE, M. Thierry POUILLOUX représenté par Mme Muriel HERSANT FERÉY

**Et une voix contre** : Nicolas TIO

**ADOpte** la convention de partenariat entre la commune d'Azay-sur-Cher et l'association « la Touline » pour l'année 2017 figurant en annexe,

**AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tous les actes afférents.

## INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS

### 13. Approbation de l'adhésion de la commune de Sepmes au syndicat Cavités 37

---

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTTE l'adhésion de Sepmes au syndicat intercommunal cavités 37.

#### **14.Approbation de l'adhésion des communautés de communes Chinon, Vienne Loire et Pays de Bourgueil au SIEIL**

---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion au SIEIL des communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.

#### **15. Désignation des représentants communaux à la CLECT de la communauté de communes Touraine-Est Vallées**

---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune d'Azay-sur-Cher, à l'unanimité des membres présents et représentés

**PROCEDE A LA DESIGNATION** de deux représentants de la commune (un titulaire et un suppléant) au sein de la CLECT :

Membre titulaire : Monsieur Janick ALARY (Maire)

Membre suppléant : Monsieur Jean-Louis MAHIEU (conseiller municipal)

### **INFORMATIONS GENERALES**

#### **16. Informations générales**

---

**Le Conseil Municipal est informé sur :**

- La composition des nouvelles commissions communautaires
- Réunion de mise en œuvre des voisins attentifs avec la gendarmerie le 07 février à 18h30 – salle Darrasse. Les secteurs concernés pour 2017 sont :
  - o Le centre bourg
  - o La Baronnerie
  - o Le Domaine de la Bussardière
- Réunion de prévention des crues le 28 janvier avec le concours de la DDT
- Le lancement de l'étude éco-phyto par la Chambre d'agriculture pour une application 2017.
- Le recrutement à venir de la future responsable des services techniques
- Le développement de la liaison sud-cher sur la politique culturelle

Azay-sur-Cher, le 6 février 2017



Le Maire,  
Janick ALARY